

300 ans de la reconnaissance officielle de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes

Le 28 septembre 1724, il y a exactement 300 ans, l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes reçut les Lettres Patentes signées par le roi Louis XV, par lesquelles il lui « accordait une existence légale en tant que corps constitué » et « garantissait officiellement aux Frères la propriété de Saint Yon ainsi que la possibilité de posséder tous les fonds et héritages qui pourraient leur être légués ou donnés ».



Ainsi, avec la Patente Royale, la communauté naissante recevait la reconnaissance officielle du roi de France, **franchissant un pas significatif vers l'obtention de la bulle d'approbation pontificale, qui se serait concrétisée le 26 janvier 1725**, signée par le pape Benoît XIII.

Le Frère Timothée, qui était à l'époque le Supérieur Général de l'Institut — et le deuxième successeur de saint Jean-Baptiste de La Salle — s'était engagé à obtenir la reconnaissance officielle et ecclésiastique de l'Institut « pour la consolidation de notre petite communauté... ».

Le processus pour recevoir les Lettres Patentes commença à Rouen, où la mission éducative des Frères jouissait d'une grande reconnaissance et estime. Cependant, « après des premiers progrès rapides, la procédure fut paralysée par l'opposition du duc [Philippe] d'Orléans, régent du Royaume pendant que Louis XV était encore mineur », explique le Frère José Antonio Villalabeitia, vice-postulateur de l'Institut. Toutefois, « la mort de Philippe d'Orléans débloqua la situation » et en quelques mois, les Frères reçurent la Patente Royale du roi.

Avec cette reconnaissance juridique, **certains biens qui étaient au nom de personnes proches des Frères furent peu à peu transférés légalement à**

L'Institut. De même, bien que les Lettres Patentes fussent initialement spécifiquement liées à la propriété de Saint Yon, « avec le temps, d'autres Lettres Patentes royales seraient obtenues et approuvées dans les parlements d'autres régions françaises, en élargissant ainsi les possibilités légales d'action », souligne le Frère José Antonio.

Aujourd'hui, en commémorant les 300 ans de l'approbation des Lettres Patentes, **nous rendons grâce au Seigneur pour l'engagement résolu de tant de Frères et de collaborateurs lasalliens** qui, au cours de trois siècles, ont mené à bien cette « œuvre de Dieu » au service de l'éducation humaine et chrétienne, avec un esprit de foi, de zèle et de communauté.

À la Maison Généralice, une **Exposition temporaire du Musée La Salle de Rome est disponible pour le tricentenaire de la Bulle d'Approbation de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.**





